

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 1/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : AQUAFLUIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Solution de dégraissage pour la fontaine « INFINI »

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

Néant

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Conseils de prudence

P103 : Lire l'étiquette avant manipulation.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 34590-94-8 EC : 252-104-2	DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	Néant	1-5
	ETHOXYLATED ALCOHOL	Eye Irrit. 2, H319	1-5

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique voir la rubrique 16.

Indications sur les composants

Ce produit ne contient aucun nanomatériau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 2/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Information générale

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

Inhalation

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Information générale

Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation.

Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion

Aucun symptôme particulier connu.

Contact cutané

Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire

Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant. Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Inconnu.

Produits de combustion dangereux

Aucun à température ambiante. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 3/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour les équipements de protection individuelle, voir la rubrique 8.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.

Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Classe de stockage

Stockage non spécifique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Dipropylène glycol methy ether (34590-94-8)		
UE	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	308
UE	IOELV TWA (ppm)	50
UE	Notes	Skin
France	Nom local	(2-Methoxymethylethoxy)-propanol
France	VME (mg/m ³)	308
France	VME (ppm)	50
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	308
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Classification additionnelle	D
Espagne	VLA-ED (ppm)	50
Espagne	VLA-ED (mg/m ²)	308
Espagne	Nota	Via dérmica, VLI
Espagne	VLA-EC (mg/m ²)	72
Espagne	Nota	VLI, f
2,2'-iminodiethanol (111-42-2)		
France	VLE (mg/m ³)	15
France	VLE (ppm)	3
France	Note (FR)	VLEP ; risque de pénétration percutanée.
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0.2
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	1
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	*
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	*
Belgique	Classification additionnelle	D

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 4/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

2,2'-iminodiethanol (111-42-2)		
Espagne	VLA-ED (ppm)	0.46
Espagne	VLA-ED (mg/m ³)	2
Espagne	Nota	Via dérmica, VLB®, VLI

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS: 34590-94-8)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Cutanée
Effets systémiques à long terme
65 mg/kg p.c./jour
Contact Inhalation
Effets systémiques à long terme
310 mg/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Cutanée
Effets systémiques à long terme
15 mg/kg/p.c./jour
Inhalation
Effets systémiques à long terme
37.2 mg/m³
Ingestion
Effets systémiques à long terme
1.67 mg/kg p.c./jour

AMIDES C8-18 N,N-BIS (HYDROXYETHYL)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Travailleurs

Cutanée
Effets locaux à long terme
4.16 mg/kg p.c./jour
Contact Inhalation
Effets systémiques à long terme
73.4 mg/m³

Utilisation finale :

Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :
Voie d'exposition :
Effets potentiels sur la santé :
DNEL :

Consommateurs

Cutanée
Effets systémiques à long terme
2.5 mg/kg/p.c./jour
Inhalation
Effets systémiques à long terme
21.73 mg/m³
Ingestion
Effets systémiques à long terme
6.25 mg/kg p.c./jour
Cutanée
Effets locaux à long terme
0.056 mg/cm²

Concentration prédite sans effet (PNEC)

DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER (CAS: 34590-94-8)

Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement
PNEC
Compartiment de l'environnement

Eau douce
19 mg/l
Eau de mer
1.9 mg/l
Station d'épuration des eaux usées

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 5/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

PNEC	4168 mg/l
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau douce
PNEC	70.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sédiment d'eau de mer
PNEC	70.2 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Sol
PNEC	2.74 mg/kg
Compartiment de l'environnement	Rejet intermittent
PNEC	19 mg/l
AMIDES C8-18 N,N-BIS (HYDROXYETHYL)	
Compartiment de l'environnement	Eau douce
PNEC	0.007 mg/l
Compartiment de l'environnement	Eau de mer
PNEC	0.0007 mg/l
Compartiment de l'environnement	Station d'épuration des eaux usées
PNEC	830 mg/l
Compartiment de l'environnement	Rejet intermittent
PNEC	0.0024 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipements de protection

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection individuelle

Les recommandations suivantes sont faites sur la base des informations disponibles pour le composant chimique majoritaire.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique/Aspect	: Liquide limpide
Couleur	: Incolore à jaune pâle
Odeur	: Caractéristique
pH (solution concentrée)	: 8.24 - 9.24
Densité relative	: ~1.0010-1.0070@ 20°C
Solubilité	: Complètement soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 6/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chauffer peut générer les produits suivants: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Considéré avoir un faible risque par inhalation aux températures normales du poste de travail.

Ingestion

Peut provoquer une irritation.

Contact cutané

Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire

Peut être légèrement irritant pour les yeux.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Ecotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Pas considéré toxique pour les poissons.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobile. Pas de données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des déchets

Prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations locales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)	Page : 7/7
	Révision n°: 2
AQUAFLUIDE	Date : 15/02/2024
	Remplace la fiche : 13/01/2021
	30529

RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Non soumis à la réglementation du Transport.

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

< 5% agents de surface cationiques, < 5% agents de surface non ioniques.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant à la rubrique 3 :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision : Toutes les rubriques

Fin du document